

COMPTE RENDU DU 18 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 11 juillet 2017, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Joseph BONNEAU, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER, Michel BIRONNEAU.

SECRÉTAIRE : Laure BLUTEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Jeanne BENOIT, Sylvie JOURDAIN, Joël BONNAUD, Chrystèle LEBRUN.

Marie-Jeanne BENOIT ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.

Sylvie JOURDAIN ayant donné pouvoir à Claude MORIN.

Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.

B – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 9 mai 2017 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 24 et 32 rue du Puits Gaillard, Section AD n° 460-457-381-66,
- Terrain situé 10 rue de la Croix Blanche, Section AD n° 569,
- Terrain situé 24 rue Croix du Tour, Section AD n° 244-292-276-277 et les 31/94èmes du 274 et le lot n°12 du 735,
- Terrain situé 55 rue de la République, Section AE n° 28-29-557-601-603,
- Terrain situé 5 allée Traversière, Section AH n° 258,
- Terrain situé 36 avenue du Général de Gaulle, Section AI n° 103-452-453-454,
- Terrain situé 22 rue du 11 Novembre, Section AE n° 495,
- Terrain situé 11 rue du Coteau Vert, Section ZB n° 282 (lot 6),
- Terrain situé 20 rue des Genêts, Section ZA n° 467,

2. Finances

Décisions prises depuis le 20 juin 2017 :

- De vendre le quad et la Renault express à Monsieur Laurent HUGOO pour la somme de 850.00 €.

C – FINANCES

1. Décision modificative

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	12 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	12 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 100,00 €	12 100,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-1321-198 : ACCESSIBILITE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-2126-198 : ACCESSIBILITE	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Total Général		17 000,00 €		17 000,00 €

2. Admission en non-valeur et créances éteintes

Le conseil à 21 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'admettre en non-valeur le titre n° 247/2013 du budget principal pour un montant de 121.73 €.

DECIDE de mettre en créances éteintes les sommes de 26.14 € (Budget commune – cantine) et de 23.27 € (assainissement) suites aux jugements

3. Contrat de Ruralité : approbation de l'annexe financière 2017

Le conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la convention financière annuelle 2017 du contrat de ruralité 2017-2020 à intervenir entre l'Etat et la Communauté de communes et ses communes membres, **Autorise** le Maire à prendre et signer tous actes y afférant.

D – TRAVAUX-BATIMENTS

1. Présentation de l'APD de l'église

Le Conseil municipal, à 21 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté par le cabinet ATELIER 44, architecte, concernant la restauration de l'église le 17 juillet 2017, comprenant les travaux de stabilisation du bâtiment et la réfection des bas-côtés nord et sud pour un montant de travaux de 1 160 300 € HT hors réfection du clocher, des transepts et du chœur,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférant.

2. Nom de rue – Lotissement « Le Champ du Château »

Le conseil à 21 voix pour et 1 contre, **DECIDE** de nommer la rue du lotissement du Champ du Château : **rue Corderie Soulet**.

F – DIVERS

- **Communauté de Communes :**

- **Approbation des modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie**

Le conseil à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, et consistant :
 - 1/ en l'adoption de la compétence exercée à titre optionnel intitulée :
« Eau » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
 - 2/ en l'adoption des compétences exercées à titre supplémentaire, en matière de petite enfance (0-6 ans) intitulées :
 - « *Coordination et soutien financier de l'action en faveur des modes de garde collectifs (multi-accueil)* » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
 - « *Actions en faveur des modes de garde individuels (relais d'assistants maternels)* » dès que l'arrêté préfectoral sera exécutoire ;
- **Autorise** le Maire à prendre et signer tous actes se rapportant à la présente délibération.
- **Approbation des modifications d'attribution du transfert de la compétence petite enfance**

Le conseil à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de modification de l'attribution de compensation concernant la Commune à compter du 1^{er} janvier 2018, au titre du transfert de la compétence

« coordination et soutien financier de l'action en faveur des modes de garde collectifs (multi-accueil) » tel que présenté en annexe n°2 de la présente délibération, sous réserve du transfert effectif de la compétence concernée résultant du caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral modifiant ces statuts, et de l'accord de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées ;

- **Autorise** le Maire à prendre et signer tous actes y afférant.

- **Personnel : mise à disposition personnel de restauration**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du personnel de la Commune de La Châtaigneraie.

Cette convention en annexe définit :

- 1/ Les personnels concernés en précisant leur grade, leur fonction leur quotité horaire retenue pour leur mission au sein du service.
- 2/ Les conditions de mise à disposition du personnel (rémunération, évaluation, conditions d'emploi, gestion administrative...) et de remboursement à la collectivité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout acte y afférant.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT
Maire

